

Conditions générales d'utilisation du portail client 'Ma centrale'

(Date de mise à jour : 23/01/2015)

Les 'Conditions générales d'utilisation du portail client Ma centrale' (conditions d'utilisation) s'appliquent à l'usage de tous les services du portail client Ma centrale (www.next-kraftwerke.de/ma-centrale) de la société Next Kraftwerke GmbH, Lichtstraße 43g, 50825 Cologne, Allemagne (Centrales Next) par l'utilisateur, c'est-à-dire vous.

Sur le portail client, deux types d'utilisateur sont distingués : l'utilisateur principal et le tiers utilisateur. Chaque utilisateur dispose d'un compte. L'utilisateur principal est le signataire du contrat d'utilisation du portail client avec la société Centrales Next (contrat d'utilisation du portail client) et l'administrateur de son propre compte et des comptes des tiers utilisateurs qu'il crée. L'utilisateur principal doit être le titulaire désigné de tous les contrats gérés par l'intermédiaire du compte d'utilisateur ou il en a reçu l'autorisation pour cela. L'utilisateur principal peut créer à sa guise d'autres comptes d'utilisateur utilisables par les tiers utilisateurs. Les activités des tiers utilisateurs sont imputables à l'utilisateur principal dans toute leur étendue.

Certaines fonctions (en particulier la gestion des contrats) du portail client peuvent seulement être activées lorsque les présentes conditions d'utilisation font partie intégrante de vos contrats de vente avec Centrales Next, par exemple au moyen d'un avenant. Pour plus de détails à ce sujet, adressez-vous à votre chargé de clientèle.

Ma centrale permet aux parties contractantes de Centrales Next de consulter le détail de leurs contrats, de transmettre leurs messages de disponibilité ou de non-disponibilité, de prendre connaissance de nombreuses informations techniques et de vente, et de modifier les informations des contrats de vente. L'espace Documents vous permet en outre d'accéder à des formulaires, aux dernières conditions d'utilisation et à d'autres fichiers. D'autres fonctionnalités sont ajoutées au portail par incrément.

§ 1 Généralités, services proposés et disponibilité

1. Le portail Ma centrale doit seulement être utilisé dans le cadre de la signature d'un ou de plusieurs contrats de vente et/ou de services avec Centrales Next (contrat ou contrats référencés). L'obligation d'initialisation du portail client susceptible de découler des contrats référencés est uniquement remplie par l'inscription en bonne et due forme d'une personne physique disposant de la pleine capacité de contracter et qui a été dûment autorisée par la partie contractante d'un contrat référencé (pouvoir de représentation, statut d'organe ou procuration juridiquement valable). Cette procuration doit en particulier comporter le droit de modification de tous les contrats référencés de Centrales Next. Seule une personne autorisée ou le titulaire des contrats référencés peut initialiser le compte de l'utilisateur principal (cf. article 2.1 et suivants). Un seul compte d'utilisateur principal peut être créé lorsqu'un seul contrat référencé a été conclu.
2. Centrales Next se réserve le droit de modifier et de compléter l'offre concrète du portail client ultérieurement. L'utilisateur n'a aucun droit à un périmètre fonctionnel déterminé si cela n'a pas été garanti contractuellement par écrit entre les parties.
3. Centrales Next fournit l'accès à tous les services du portail client en veillant à ce que celui-ci ne subisse aucune interruption dans la mesure du possible. Des restrictions temporaires de l'accès au

portail peuvent toutefois se produire du fait d'incidents techniques, de travaux de maintenance et d'opérations d'amélioration du portail et empêcher de garantir un usage permanent.

4. Même dans le cadre d'une restriction d'accès au portail client, l'utilisateur reste tenu de communiquer toutes les non-disponibilités. Uniquement dans ce cas, il est alors possible de recourir à d'autres moyens de communication : messagerie messagerie.vermarktung@next-kraftwerke.de ou téléphone +49 (0) 221 82 00 85 830.

§ 2 Enregistrement/ Utilisateurs/ Conclusion du contrat/ Blocage du compte d'utilisateur/ Résiliation

1. Pour pouvoir bénéficier de l'offre Ma centrale, l'utilisateur principal doit s'enregistrer et accepter les conditions d'utilisation (initialisation). Cet enregistrement est gratuit. Celui-ci est valable pour tous les services proposés sur le portail Ma centrale, sauf mention contraire dans les contrats référencés conclus entre les parties.

2. Lors de l'initialisation, l'utilisateur principal est invité à définir son profil, qui, outre son prénom et son nom, et son adresse e-mail, comprend en particulier ses identifiants d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe librement définissable). En outre, la saisie d'un numéro d'enregistrement personnel lié aux données de base des contrats référencés de Centrales Next est obligatoire pour l'initialisation. Ce numéro est transmis par voie postale au titulaire du contrat référencé ou au responsable des contrats qu'il a désigné. Si un signataire a conclu plusieurs contrats avec Centrales Next, seul un numéro d'enregistrement lui est transmis. Dans ce cas, le compte de l'utilisateur principal permet alors de valider automatiquement tous les contrats sur le portail client. Ceci est également valable lorsque plusieurs signataires ont conclu plusieurs contrats avec Centrales Next, mais que le même gestionnaire contractuel a été désigné sur tous les contrats. Tout autre souhait peut être communiqué à Centrales Next à tout moment.

3. L'envoi du numéro d'enregistrement comporte une offre de souscription d'accès au portail client. Lorsque l'utilisateur principal accepte cette offre contractuelle en cliquant sur ""Accepter"" dans le cadre de l'inscription au portail client (article 2.1, alinéa 1) ou de la signature d'un autre contrat, le contrat d'accès au portail client est réputé accepté. Les conditions d'utilisation deviennent en outre immédiatement partie intégrante des contrats référencés (et permettent ainsi d'élargir le périmètre fonctionnel du portail) en vertu de l'article 1.1, alinéa 1, si le contrat référencé ou un avenant à celui-ci le prévoit.

4. Après son enregistrement effectif, l'utilisateur principal est tenu de vérifier l'exactitude des informations contractuelles fournies dans la mesure du possible. Toute différence doit être signalée à Centrales Next dans les plus brefs délais.

5. À l'issue de l'enregistrement, le client principal peut créer des tiers utilisateurs et leur conférer des attributions personnelles. Le tiers utilisateur reçoit ensuite un code d'enregistrement par e-mail lui permettant de s'enregistrer conformément à l'article 2.2. Centrales Next part du principe que tous les tiers utilisateurs ont été dûment autorisés à exercer ces attributions. En cas de modification, de résiliation ou de suppression de la procuration d'un tiers utilisateur, il incombe à l'utilisateur principal de modifier son statut en conséquence. L'utilisateur principal est responsable du respect des conditions d'utilisation par les tiers utilisateurs affectés à son compte. L'utilisateur principal et les signataires du contrat référencé engagent leur responsabilité pour tous les

agissements et tous les actes juridiques accomplis par un tiers utilisateur en rapport avec le portail client.

6. Un utilisateur ne peut s'enregistrer sur Ma centrale qu'une seule fois. Le droit d'utilisation résultant est uniquement transférable après autorisation de Centrales Next.

7. Centrales Next se réserve le droit de bloquer des comptes d'utilisateur au cas par cas lorsqu'il existe des indices concrets de violation des présentes conditions d'utilisation ou de la législation en vigueur par l'utilisateur, ou s'il y a un intérêt légitime à ce blocage. C'est le cas en particulier lorsqu'il existe des indices concrets d'utilisation passée ou en cours d'un compte par une personne non autorisée. Dans ces cas, l'article 1.4, alinéa 2 (autres moyens de communication pour les messages de non-disponibilité) s'applique en conséquence. Centrales Next informera immédiatement l'utilisateur et éventuellement le tiers utilisateur concerné de ce blocage et de son motif. Il est ensuite possible de réactiver le compte en question.

8. Le contrat d'utilisation du portail client est conclu pour une durée indéterminée et prend automatiquement fin à l'issue du dernier contrat référencé. À partir de cet instant, il n'est plus possible d'utiliser le portail.

§ 3 Utilisation des identifiants / Utilisation par des tiers / Adresse IP

1. L'utilisateur doit garder ses identifiants secrets. Toute divulgation à des tiers et l'utilisation du portail par des tiers sont formellement interdites. L'article 2.4 (création d'un tiers utilisateur) n'en est pas affecté. Si des indices montrent que les identifiants d'un utilisateur ne sont plus confidentiels, Centrales Next doit en être informée dans les plus brefs délais.

2. Centrales Next se réserve le droit d'enregistrer l'adresse IP de l'utilisateur pour une durée d'un an. Cet enregistrement s'effectue uniquement dans le but de procéder à des vérifications de vraisemblance d'utilisation non autorisée et de pouvoir retracer les modifications réellement effectuées par l'utilisateur sur le portail client.

3. Si des tiers non autorisés utilisent le portail client à la place de l'utilisateur avec ses identifiants sans y être autorisés, tous leurs agissements seront imputés à cet utilisateur.

§ 4 Responsabilité

1. Les parties contractantes sont indéfiniment responsables si l'origine des dommages résulte d'une violation intentionnelle ou suite à une négligence grave d'une obligation par l'une des parties, ou par un représentant légal ou un agent d'exécution d'une des parties.

2. En outre, les parties contractantes sont responsables de la violation des obligations essentielles par négligence légère lorsque cette violation compromet la réalisation de l'objet du contrat, que leur exécution permet la bonne mise en œuvre du contrat d'utilisation du portail client et que vous vous fiez à leur respect régulier. Dans ce cas, les parties engagent toutefois leur responsabilité seulement pour les dommages contractuels types prévisibles. Elles ne sont pas responsables de la violation par négligence légère d'autres obligations des alinéas susmentionnés.

3. Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas en cas de blessures mortelles et corporelles, et d'atteintes à la santé.
4. En cas d'exclusion ou de limitation de la responsabilité des parties contractantes, cette exclusion ou cette limitation s'applique aussi à la responsabilité personnelle des employés, représentants et agents d'exécution.

§ 5 Contenus, droits d'auteur

1. Les contenus du portail client et leur mise en forme sont protégés par les droits de propriété industrielle (en particulier les droits d'auteur et les droits de propriété des marques) de Centrales Next, notamment les graphiques, logos, en-têtes et scripts. L'usage de tous ces contenus est uniquement autorisé aux fins précisées dans les conditions d'utilisation (en particulier à l'article suivant) et sur le portail client. L'extraction et/ou la réutilisation des services du portail client ou de certains d'entre eux, en particulier au moyen de logiciels de Data Mining, d'extraction ou de collecte de données, sont interdites.
2. Sauf disposition formelle contraire, tous les contenus doivent être exploités dans le cadre nécessaire à la bonne exécution des contrats référencés. En outre, l'utilisation aux fins internes de l'entreprise (principalement de l'entreprise titulaire des contrats référencés) est autorisée si celle-ci n'est pas contraire à l'objet des contrats référencés.
3. Il est en particulier interdit d'autoriser l'accès direct ou indirect (par l'intermédiaire de captures d'écran par exemple) au portail client à d'autres entreprises intervenant d'une manière ou d'une autre (par exemple de manière insignifiante en tant que conseiller, négociant ou d'une quelconque autre manière) sur le marché de l'électricité.

§ 6 Confidentialité

1. Centrales Next ne traitera et n'exploitera les données personnelles des utilisateurs que pour fournir les services contractuels définis dans les contrats référencés.
2. Centrales Next traitera les données personnelles recueillies dans le cadre de l'utilisation de ce portail client conformément aux dispositions de la législation en vigueur sur la protection des données et les transmettra seulement en cas d'obligation pour la bonne exécution des contrats référencés.
3. En outre, ces données personnelles seront exploitées seulement si l'utilisateur autorise explicitement leur utilisation. Cette autorisation peut être annulée à tout moment.

§ 7 Modifications des données de base

1. Lorsque les conditions d'utilisation sont correctement incluses dans un contrat référencé, Centrales Next active l'option de modification de certaines données contractuelles à l'issue de la mise en œuvre de la fonction correspondante du portail client.
2. Toute modification du contrat référencé par un utilisateur sur le portail client entraîne la création d'une demande de modification contractuelle. Centrales Next accepte cette demande par anticipation en intégrant au préalable ces conditions d'utilisation dans le contrat référencé respectif.

Il est renoncé à l'obligation de la forme écrite sur ce point. Les erreurs de saisie n'empêchent pas une modification contractuelle.

3. Centrales Next se réserve toutefois le droit de consulter au cas par cas les signataires ou le responsable des contrats désigné avant l'application d'une modification, afin d'aplanir tout désaccord éventuel. Centrales Next ne prend néanmoins aucun engagement sur ce point.

§ 8 Modification des conditions d'utilisation / Clause de sauvegarde

1. Centrales Next se réserve le droit de modifier ou de compléter les présentes conditions d'utilisation. Dans ce cas, ces modifications sont signalées au prochain accès de l'utilisateur au portail client et son autorisation lui est alors demandée. Les modifications sans respect de la forme écrite sont également possibles.

2. Si l'utilisateur principal accepte les clauses modifiées, elles deviennent alors partie intégrante des contrats référencés en vertu de l'article 2.3 et remplacent les conditions d'utilisation précédemment incluses.

3. Les modifications peuvent également entrer en vigueur lorsque Centrales Next communique à l'utilisateur principal les modifications envisagées par écrit et que celui-ci ne les conteste pas dans un délai de six semaines à partir du moment où il en a été informé. Centrales Next informera l'utilisateur principal au début du délai de la signification de son absence de réaction à ce message. Cette pratique est autorisée seulement si des amendements apportés à la législation applicable, des modifications de la jurisprudence de la cour suprême, un élargissement ou une restriction du périmètre fonctionnel du portail client, ou la suppression de doutes d'interprétation la rendent obligatoires. En cas de survenue d'un tel événement, seules seront mises en œuvre les modifications indispensables au règlement de cet inconvénient.

4. Si une disposition des présentes conditions d'utilisation est ou vient à être totalement ou partiellement caduque ou inexécutable, ou si une disposition obligatoire est absente, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.

§ 9 Dispositions finales

1. Les conditions d'utilisation susmentionnées sont régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne.

2. Les tribunaux de Cologne auront compétence exclusive pour le règlement de tout litige résultant ou en rapport avec les présentes conditions d'utilisation ou leur validité."